

avec avantage en périodes de crise, en alléguant que les mesures qui avaient servi à financer la guerre pourraient être utilisées pour la paix.

Comme le savent tous les honorables députés, je suis relativement nouveau venu à la Chambre; aussi, aimerais-je entendre un membre responsable du Gouvernement faire connaître ses vues sur les méthodes exposées par l'honorable député de Lethbridge, autrement dit, sur les propositions de financement si souvent préconisées par ce groupe. Certains de nos vis-à-vis nous ont lancé des sarcasmes. Il y a eu des critiques. Mais depuis que je suis à la Chambre, je n'ai pas encore entendu un membre responsable du Gouvernement exprimer ses vues sur les propositions formulées à ce sujet.

Que nous sommes en face d'une crise, le Gouvernement le reconnaît lui-même. Il nous importe donc d'étudier toute proposition propre à résoudre le problème.

Un certain nombre de députés ont parlé de la conférence fédérale-provinciale, tenue il y a plusieurs années, au sujet de la reconstruction. Le gouvernement fédéral a alors proposé, sauf erreur, de se charger seul de venir en aide aux chômeurs aptes au travail. On lui reproche, ou on l'accuse, de n'avoir pas encore jugé à propos de donner suite à cette proposition. Le Gouvernement l'a rejetée au contraire; il s'est refusé à remplir l'engagement pris à cette conférence.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a demandé qu'on vienne en aide aux chômeurs aptes au travail; nous savons cependant comment on a rejeté sa requête et comment le Gouvernement a donné à entendre, s'il ne l'a pas dit clairement, qu'il n'acceptait pas une telle responsabilité, que le gouvernement provincial n'avait pas prouvé qu'il ne pouvait pas résoudre le problème ni s'acquitter des charges financières qu'il comporte.

Le 25 février, comme l'atteste le hansard, l'honorable député de Broadview (M. Hees) a posé à ce sujet une question au premier ministre (M. St-Laurent).

Il demandait si le premier ministre de la Colombie-Britannique avait demandé la convocation d'une conférence fédérale-provinciale où serait examinée la question du chômage. Le premier ministre répondait alors que le premier ministre de la Colombie-Britannique lui avait écrit à ce sujet le 14 juillet, et que dans sa lettre on disait notamment que notre premier ministre:

Jugerait peut-être opportun de convoquer une conférence fédérale-provinciale.

Le premier ministre ajoutait qu'il ne pouvait voir dans cette lettre une demande. Pour ma part, au contraire, il me semble

[M. Patterson.]

qu'il était bien question d'une requête. Quoi qu'il en soit, nous savons que, cette fois-là, il n'y fut pas fait droit.

Quant aux chômeurs aptes au travail, le gouvernement de la Colombie-Britannique a répondu au défi que constituait le refus du gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités. Il a convenu d'une répartition à 80-20 des frais en cause, bien que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait eu sujet de se plaindre jusqu'ici,—et la chose reste d'ailleurs vraie,—de la façon assez lamentable dont l'a traité le gouvernement fédéral à certains égards. Nous reconnaissons tous, je pense, que dans toutes les provinces c'est le gouvernement fédéral qui dispose de la meilleure partie des sources de revenus et nous attendons de lui, au moins, qu'il prenne les responsabilités qui lui sont propres.

A ce propos, je pourrais parler de différentes questions, mais je n'en parlerai pas longuement. Toutefois, il me semble qu'elles sont étroitement liées au problème du chômage. Parlons un peu de la façon d'agir du gouvernement fédéral à l'égard de la Colombie-Britannique. Parlons, par exemple, du pourcentage des contrats de défense adjugés par le gouvernement fédéral à des sociétés de cette province. Sur le total de plus de 300 millions de dollars de contrats pour la défense adjugés durant les douze mois terminés le 30 novembre 1954, les contrats passés à des sociétés de la Colombie-Britannique représentent environ \$15,500,000. La Colombie-Britannique fournit plus de 9 p. 100 de tout l'impôt sur le revenu versé à Ottawa, mais elle obtient moins de 5 p. 100 des contrats pour la défense.

Il n'y a pas seulement les contrats pour la défense. L'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) a posé, il y a quelque temps, une question au sujet des maisons préfabriquées que l'on utilise à l'entreprise en voie d'aménagement à Comox. Il a dit, du moins c'est ce qui est ressorti de la réponse donnée à sa question, que ces maisons étaient vendues par une société de l'extérieur et expédiées, je crois, de New-Liskeard. Cela veut dire que ces maisons sont expédiées directement de New-Liskeard, en Ontario, jusqu'à l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, pour servir à l'entreprise de défense à cet endroit.

Pourquoi n'aurait-on pu demander ces maisons préfabriquées à des fournisseurs de la Colombie-Britannique? Qu'il me soit permis de citer une déclaration de la section de la